



## Sommaire exécutif

EXPÉDITEUR : M<sup>e</sup> Arianne Leblond, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques  
M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques

DATE : 15 août 2017

OBJET : Mémoire sur le projet de loi n° 144 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*

1*1	Description sommaire des enjeux, des objectifs poursuivis et des motifs pertinents à la discussion ou à la prise de décision
	<p>Ce projet de loi a principalement pour but d'accroître la portée du droit à la gratuité des services éducatifs et de renforcer les mesures visant le respect de l'obligation de fréquentation scolaire. À cette fin, il élargit notamment le principe du droit à la gratuité au service de l'éducation préscolaire et aux services de l'enseignement primaire et secondaire notamment à toute personne qui n'est pas résidente du Québec au sens de cette loi et dont le titulaire de l'autorité parentale demeure de façon habituelle au Québec.</p> <p>Aussi, le projet de loi précise certaines dispositions relatives à la situation de l'enfant dispensé de l'obligation de fréquenter une école au motif qu'il reçoit à la maison un enseignement approprié.</p> <p>Objectifs : Droit à l'égalité, protection des groupes vulnérables, droits économiques et sociaux, droit international.</p> <p>Les consultations particulières de la Commission de la culture et de l'éducation concernant le projet de loi sont prévues du 5 au 7 septembre 2017.</p>
2	Recommandation ou résolution proposée
	<p><b>CONSIDÉRANT</b> la lettre du Barreau du Québec du 15 novembre 2016 intitulée « Accès à l'éducation aux enfants sans statut » adressée au ministre de l'Éducation;</p> <p><b>CONSIDÉRANT</b> la lettre du Barreau du Québec du 4 mai 2017 concernant le projet de loi n° 793 adressée au ministre de l'Éducation;</p>

<sup>1</sup> Cette section tient en compte les Impacts prévisibles sur les groupes désignés en leur qualité de membres du Barreau ou de membres du public.

Nous recommandons au Conseil d'administration de :

**ENDOSSER** le projet de mémoire.

**NE PAS PARTICIPER** aux consultations particulières concernant le projet de loi 144.

**3** Autres éléments pertinents, le cas échéant

**3.1 Impacts financiers : S/O**

**3.2 Consultations effectuées :**

- Comité en droit de la jeunesse
- Comité en droit de l'immigration et de la citoyenneté
- Comité sur les droits de la personne

**3.3 Documents joints :**

- Projet de loi 144 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*
- Lettre du Barreau du Québec adressée au ministre de l'Éducation datée du 15 novembre 2016
- Lettre du Barreau du Québec adressée au ministre de l'Éducation datée du 4 mai 2017
- Projet de mémoire